



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 20 décembre 2022

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le mardi 6 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 20 décembre 2022 à 10h, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Damien MAESLTAF, chef du service interministériel de sécurité civile, représentant de Monsieur le préfet, était connecté en visioconférence via la système Lifesize.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT		X
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)		X
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Madame Guislaine SIRE ainsi que Messieurs Laurent BEUVAIN et Christophe BOULOGNE ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Madame Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Monsieur Alain GEST ont rejoint, respectivement, la séance en visioconférence via le système LIFEZISE à 10h30 et 11h05.

La séance s'est clôturée à 12h15.

DELIBERATION N°4

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment ses articles L3312-1 et L1424-27 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°10 du C.A.S.D.I.S en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2023, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que ce débat constitue l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Le débat d'orientations budgétaires 2023 s'inscrit dans un contexte financier difficile où le Garage Départemental devra faire face à une hausse de ses dépenses incompressibles notamment en raison de l'augmentation des prix des produits pétroliers et des pièces détachées, ainsi que de l'inflation frappant les fluides.

Afin d'intégrer ce contexte et d'envisager l'équilibre du budget, il est prévu une augmentation des participations du Département et du SDIS.

C'est au vu de ces éléments que je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2023, tant sur la partie fonctionnement (I) qu'en matière d'investissement (II).

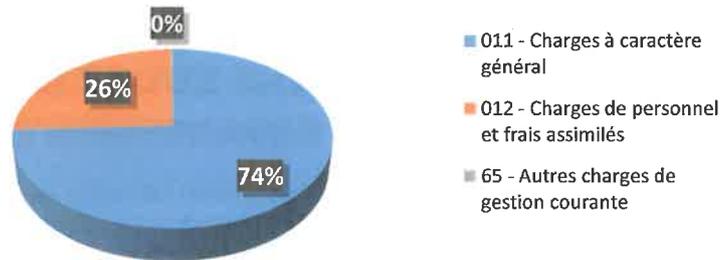
Partie I. Les orientations en fonctionnement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des dépenses (A) et des recettes (B).

A. Les dépenses de fonctionnement attendues pour 2023

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2023 du Garage départemental sont en hausse de 1.2% par rapport à l'exercice 2022 (BP + BS + DM). Elles se répartissent comme suit :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2023



1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent le principal poste de dépenses du Garage Départemental avec 74 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se composent des charges inhérentes à l'activité propre du Garage Départemental (carburant, pièces détachées, prestations extérieures, assurances, télépéages, etc.) et des frais généraux (fluides, maintenance, nettoyage des locaux, etc.). En 2022, elles constituaient un volume financier de 5, 257 millions d'euros (BP + BS + DM).

Pour 2023, une augmentation de 170 K€ est projetée sur les postes de dépenses relatifs à l'achat de pièces détachées, aux assurances et aux fluides.

S'agissant des pièces détachées, des lubrifiants et des fluides, l'augmentation se justifie par la forte inflation en lien avec la conjoncture économique actuelle. L'enveloppe consacrée aux pièces détachées augmente de 7 %.

L'augmentation des cotisations d'assurance (+ 6 %) est, quant à elle, liée à l'attribution d'un nouveau marché mais également à l'augmentation du prix des pièces et des prestations de remise en état de carrosserie (indice de sécurité et réparation automobile), et de la sinistralité.

Concernant les carburants, une forte hausse a été observée sur l'exercice 2022 (+ 41% en 2022, soit une augmentation de 860 K€). En 2023, il est proposé au Conseil d'Administration du SDIS de conserver une enveloppe similaire à celle prévue en 2022 (BP, BS et DM compris) dans la mesure où l'évolution du prix du carburant ne peut être anticipée sur l'année.

2. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement du Garage Départemental. En 2022, celles-ci s'élevaient à 1,815 millions d'euros.

L'effectif des personnels permanents est de 39 agents au 1er janvier 2023 : 26 provenaient du Département et 13 du SDIS. Cet effectif est constant au regard de l'année précédente. Néanmoins, une augmentation de ces charges est projetée à hauteur de 66 K€, soit + 4 %, afin de prendre en compte le Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation du point d'indice à 3.5 % et la revalorisation des catégories B et C.

Le Garage départemental accueille 4 apprentis dont le financement est partagé entre le SDIS et le Département.

3. Les charges d'amortissement

Les prévisions actuelles concernant les dotations aux amortissements s'élèvent à 103 K€, soit une augmentation de 34 K€ par rapport à 2022, liée à la hausse des investissements mobiliers et immobiliers. Néanmoins, cette augmentation devrait être compensée par la hausse de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et de l'amortissement des subventions, estimée à 26 K€.

Au total, c'est une hausse de 8 K€ qui pourrait être proposée au titre du budget 2023.

B. Les recettes de fonctionnement pour 2023

Le budget de fonctionnement du Garage Départemental est financé principalement par les **contributions du Département et du SDIS** et, pour une faible part, par le FCTVA, les produits de vente de ferrailles, le remboursement des sinistres automobiles.

Une enveloppe de 3.6 K€ pourrait être proposée au titre des **autres recettes**.

Malgré tout, compte-tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les participations des deux financeurs devraient augmenter de 422 K€, soit 285 K€ pour le Département et 137 K€ pour le SDIS. La clé de répartition qui s'applique est celle arrêtée dans la convention initiale et son avenant n°1, à savoir 32,48% pour le SDIS et 67,52% pour le Département.

Aucun excédent de fonctionnement n'est prévu sur l'exercice 2022, néanmoins des reliquats sur les reports des exercices précédents sont envisageables.

Partie II. Les orientations en investissement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des dépenses (A) et des recettes (B).

A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2023

L'atelier d'Abbeville

Dans le cadre du service commun de gestion et d'entretien automobile, le site d'Abbeville du Garage Départemental est en réhabilitation depuis 2022. Le Conseil Départemental finance ces travaux de réhabilitation, néanmoins les équipements restent à la charge du Garage Départemental. Des achats ont été réalisés en 2022 à hauteur de 43 K€ (rayonnages, armoires spécifiques, gerbeur, compresseurs, équipements d'atelier etc.). Ils se poursuivront en 2023 pour un montant de 110 K€ (ponts roulants, ponts de levage, mobilier, machines-outils etc.).

La maintenance bâtementaire

Des travaux 2023. Cela concernera l'évacuation du gaz d'échappement, l'accès magasin ou encore d'aménagement de l'atelier de Glisy sont prévus pour l'aménagement d'une fosse pour un montant de 15 K€. Néanmoins, les études étant en cours sur le réseau d'aspirateurs de fumées et l'aménagement de la fosse, ces crédits pourraient être insuffisants et nécessiter un ajustement en cours d'exercice ou un report sur un prochain exercice.

Enfin, des travaux de réfection de la toiture sont également à envisager.

Les matériels

En ce qui concerne le matériel, certains achats ont été retardés afin de prioriser les travaux du site d'Abbeville. En 2023, il est donc prévu de remplacer de l'outillage et de l'électroportatif vétuste ou endommagé, de poursuivre la mise à niveau des servantes ateliers débutée en 2021 et de remplacer des machines-outils défectueuses. Ces investissements représenteront une charge d'environ 35 K€ pour le Garage départemental.

Une enveloppe de 30 K€ est également envisagée afin de rembourser des frais au Département.

Au total, 191 K€ de dépenses d'investissement sont envisagées pour l'exercice 2023. Pour rappel, une enveloppe de 190 K€ était prévue en 2022.

B. Modalités de financement

Les subventions du Département et du SDIS seront versées conformément à la convention qui devrait être retravaillée en 2023.

Les recettes d'investissement sont constituées du FCTVA, des amortissements de bien ainsi que des subventions du Département et du SDIS.

Pour 2023, les recettes perçues au titre du FCTVA sont évaluées à 33 K€. L'amortissement des subventions devrait engendrer une recette de 103 K€ néanmoins réduite de 85 K€ correspondant à l'amortissement des immobilisations.

Afin d'équilibrer le budget d'investissement, les subventions devront s'élever à 140 K€ soit une baisse de 12 K€ par rapport à 2022. Cela représenterait pour le SDIS une charge de 65 K€.

Après lecture faite du rapport par le Président de séance, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2023 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres en visioconférence : 6
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour 0
Contre 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D4_CA_20_12_22
Date de la décision :	2022-12-20 00:00:00+01
Objet :	Débat d'orientation budgétaire 2023 du garage départemental
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20221220-D4_CA_20_12_22-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20221220-D4_CA_20_12_22-DE-1-1_0.xml	text/xml	934
Nom original :		
D4 - DOB 2023 Garage départemental.pdf	application/pdf	462755
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20221220-D4_CA_20_12_22-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	462755

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 janvier 2023 à 14h25min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 janvier 2023 à 14h25min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 janvier 2023 à 14h25min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 janvier 2023 à 14h25min57s	Reçu par le MI le 2023-01-12